

Pouvoir me déplacer facilement

Fiche 20

Mise à jour
Novembre 2019

La mobilité est un enjeu essentiel de la participation à la vie citoyenne et sociale.

La conduite automobile est une activité exigeante en matière de sécurité, pour soi et pour les autres. Elle requiert du conducteur qu'il soit juridiquement et physiquement apte.



COMMENT CONDUIRE MALGRÉ MON HANDICAP ?

Comment savoir si je suis apte à la conduite ?

Selon l'arrêté du 21 décembre 2005, tout conducteur a la responsabilité de s'assurer de son aptitude à conduire. C'est **donc vous** qui devez effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de votre autorisation de conduire. Si vous êtes atteint d'un handicap physique, visuel, auditif, cognitif ou psychique, vous devez prendre rendez-vous avec la **commission médicale de la Préfecture du département** qui se prononcera sur votre aptitude, ainsi que sur les aménagements nécessaires à la conduite.

▶ Ces démarches sont obligatoires pour :

- les personnes souhaitant passer leur permis de conduire et présentant une affection médicale ou une incapacité physique.
- les personnes déjà titulaires du permis et confrontées à une diminution de leur mobilité au cours de leur vie (événement médical majeur, pathologie évolutive), souhaitant continuer à conduire. Elles doivent procéder à une régularisation du permis pour apprendre à conduire avec les dispositifs d'aide à la conduite.

▶ Préfecture du Calvados

Rue Daniel Huet
14038 CAEN CEDEX 9
Tél. : 02 31 30 64 00
Tél. : 3939 «Allo service public»
Site : www.service-public.fr
www.calvados.pref.gouv.fr

▶ Attention

Si le candidat recouvre certaines capacités, il doit également obtenir une régularisation de sa situation pour la suppression de ces aménagements.



ADRESSES UTILES

Il existe des auto-écoles adaptées dans le Calvados et les autres départements. Renseignements auprès de la commission des permis de conduire (préfecture).

Si vous êtes déjà titulaire du permis B, vous n'avez pas à repasser l'épreuve du code, ni l'épreuve pratique. Un rendez-vous avec un agent du bureau de l'éducation routière de votre direction départementale de l'équipement permettra de s'assurer que votre véhicule comporte bien les aménagements nécessaires et que vous êtes en mesure de bien les utiliser.

La CMI-S (Carte Mobilité Inclusion - Stationnement) permet l'accès aux places de stationnement adaptées mises à disposition par les communes ou sur des plannings privés.

Quelles démarches effectuer pour pouvoir conduire ?

- ▶ Préfecture pour régularisation du permis de conduire.
- ▶ Rechercher des aménagements adaptés en lien avec les ergothérapeutes des consultations spécialisées ou de la MDPH.
- ▶ Essais de conduite sur les véhicules aménagés dans les auto-écoles du département.

Quelles démarches pour transporter une personne handicapée, pour faciliter mes transferts...

- ▶ **Véhicule personnel**
 - rechercher des équipements adaptés en lien avec les ergothérapeutes des consultations spécialisées ou de la MDPH.
 - effectuer des essais auprès des équipementiers ou des associations de personnes handicapées.
- ▶ **Société de transport**
 - faire appel à des sociétés spécialisées privées ou publiques (renseignements sur www.caen.fr/ccas)

Quelles aides financières possibles ?

- ▶ La prestation de Compensation de Handicap permet de financer sous certaines conditions le surcoût pour l'apprentissage de la conduite, ainsi que le coût ou le surcoût des aménagements de véhicules ou de transport.
- ▶ L'AGEFIPH ou le FIPHFP peuvent également apporter des aides dans le cadre d'un projet professionnel. ■

FIPHFP

Direction Régionale de Haute-Normandie
7 avenue Jeanne d'Arc
76171 Rouen Cedex 1
Tel : 02 31 15 65 11
www.fiphfp.fr

AGEFIPH Normandie

30 rue Henri Gadeau de Kerville
Immeubles les Galées du roi
76107 ROUEN
Tel : 08 00 11 10 09
Fax : 02 31 81 94 81

Vous pouvez vous renseigner auprès des collectivités territoriales de votre secteur (mairie, communauté de communes). Certaines octroient des aides pour financer le permis.



BUS, TRAM ET CARS

Pour l'ensemble du département

La région Normandie et la société KEOLIS exploitent le réseau Bus verts, qui comprend un service de transport adapté.

• ACCEOBUS

Ce service, dédié notamment aux personnes à mobilité réduite est accessible sous condition et sur inscription. Il propose, sur réservation et sous réserve de disponibilité, des trajets identiques à ceux des lignes régulières, pour des tarifs identiques.

- Du lundi au vendredi : de 7h30 à 19h30
- Les week-ends et jours fériés (sauf 1^{er} mai) : de 9h à 19h30

Certaines villes ont leur propres réseaux de transport en commun. Renseignez-vous auprès de votre commune ou communauté de communes le cas échéant.

Sur le territoire de l'agglomération Caen la mer

Caen la mer a mis en place le réseau de bus et tram Twisto ainsi que le service de transport à la demande adapté aux personnes en situation de fragilité : Twisto Access (anciennement Mobisto) Ce service est labélisé « Cap handeo », services de mobilité.

▣ TWISTO Access

- Ce service intervient à la demande, sur inscription et réservation préalable.
- Il fonctionne de 7h à minuit, 7J/7, sauf le 1^{er} mai.
- Information, horaires et conditions de réservation sur Twisto Access.
- Accès de plein droit, après inscription, pour les personnes habitant Caen la Mer, avec handicap moteur permanent ou handicap visuel, sur justificatifs.
- À défaut, décision de la commission d'accessibilité après dépôt d'un dossier d'inscription.

▣ Autre possibilité : l'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé permet d'effectuer un trajet de son choix accompagné d'un conseiller Twisto :

- Aux clients et demandeurs Twisto Access,
- Aux personnes à mobilité réduite qui en font la demande
- À tous les voyageurs perdus sur le réseau.

▣ La plate forme ELIOZ

- Pour les personnes sourdes ou malentendantes ;
- Depuis un ordinateur, possibilité de dialoguer en LSF (Langage des Signes Français) et TTRP (Transcription en Temps Réel de la Parole) ;
- Un conseiller à la disposition des usagers du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 pour les renseigner et les aider dans leurs besoins en mobilité.

Le Département du Calvados prend en charge le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap sous certaines conditions.

Renseignements :

▣ **Conseil départemental du Calvados**
Direction de l'Autonomie
Service maintien à domicile - transport adapté
 17 rue Pierre Mendès-France
 BP 10519
 14035 CAEN cedex 1

Tél : 02 31 57 15 89

▣ **Site : Calvados.fr**

Agence Mobilités Twisto

15 rue de Geôle 14000 CAEN
 Tél. : 02 31 15 55 55

▣ **clients@twisto.fr**

Twisto Access

Tél. : 02 31 15 55 55

▣ **clients@twisto.fr**

Dépliant : Twisto Access

CCAS de Caen

Service Information Personnes Handicapées
 Tél : 02 31 15 38 56

▣ **infopersonneshandicapees@caen.fr**

KEOLIS Bus Verts

19 chemin de Courcelles
 CS 80127
 14128 MONDEVILLE Cedex
 Tél. : 09 70 83 00 14 (non surtaxé)

▣ **contact@busverts.fr**

Site : www.busverts.fr

Vous pouvez vous adresser au CCAS de votre commune pour les transports plus spécifiques, et aux associations. Il existe aussi des transports privés. Se renseigner avant de prendre son billet sur l'accessibilité.

TRANSPORTS PUBLICS, POUR TOUS ?

Transports ferroviaires

Dans les trains « grandes lignes », un emplacement PMR (Personne à Mobilité réduite) est prévu pour voyager (à demander de préférence 48h à l'avance).

Sous certaines conditions, un accompagnateur éventuel peut bénéficier d'une réduction ou de la gratuité. Le titulaire de la carte d'invalidité avec mention « Cécité » peut voyager seul accompagné de son chien guide, muni de sa carte d'identification et de sa chasuble.

La Région Normandie, en partenariat avec SNCF, propose sur le réseau TER le service d'accompagnement Accès TER NORMANDIE. Service d'assistance gratuit proposé **à bord des trains TER intra-régionaux au départ ou à destination de 15 gares** régionales.

RÉSERVATION :

- Par mail depuis le site
- Auprès de SNCF CONTACT TER NORMANDIE au 0800 801 801 (service & appel gratuits) du lundi au vendredi de 6h à 21h
- Par fax au 02.35.52.14.80

Au moins 2 jours avant le départ

► L'assistance en gare est soumise à une demande préalable au service ACCES PLUS par mail ou téléphone, et/ou à une présentation à l'accueil de la gare 30 min avant le départ.

► **Accès Plus** est un service gratuit d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'à la place dans le train pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. La prestation offre la possibilité :

- d'acheter des titres de transport adaptés à votre situation.
- de réserver vos prestations d'accueil en gare et d'aide pour monter/descendre du train (**ce n'est pas un service d'accompagnement pendant le voyage**)
- d'accéder aux informations nécessaires au bon déroulement de votre trajet.

Contactez Accès Plus dès l'achat de vos billets **et au plus tard 48 heures avant votre départ**. Le service est ouvert tous les jours de 7 heures à 22 heures.

SNCF Service Accès Plus

Par téléphone : 3635 puis tapez #45, ou dites « service » puis « Accès Plus » (service gratuit + prix appel) ou 0890 640 650

Par internet :
sur : <https://www.oui.sncf/acces-plus>,

vous pouvez également réserver la prestation d'accueil et d'accompagnement **aux guichets et dans les boutiques SNCF.**

Union des aéroports français
<http://www.aeroport.fr/passager/Tpetit-guide.php>
Rubrique « handicapés »

Aéroport de Caen - Carpiquet
Route de Caumont 14650 CARPIQUET
Tél. : 02 31 71 20 10
Email : aeroventes@caen.cci.fr
www.caen.aeroport.fr

Aéroport de Deauville
14310 ST GATIEN DES BOIS
Tél. : 02 31 65 65 65
Email : information@aeroportdeauville.com
www.deauville.aeroport.fr

► **Penser avant tout déplacement aérien à vous faire confirmer par la compagnie que votre situation de handicap est bien compatible avec leurs exigences de sécurité.**

Transports aériens

Dans les transports aériens, certaines compagnies prévoient une assistance personnalisée (personnel d'accompagnement) lorsque le handicap a été signalé lors de la réservation.

Il est nécessaire de se renseigner précisément auprès de la compagnie. Les transporteurs mettent en outre, gratuitement, au service de la personne handicapée, des fauteuils roulants dans l'enceinte de l'aérogare.

Si l'admission à bord des passagers souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel **n'est en principe** soumise à aucune condition particulière d'acceptation, il est toutefois indispensable d'informer au préalable la compagnie (au minimum 48H à l'avance), afin que le passager handicapé bénéficie des services offerts. Il lui sera parfois demandé de remplir un formulaire spécifique de renseignements médicaux (documents INCAD), disponible dans tous les aéroports ou agences de voyages, qui devra accompagner sa demande de réservation. Pour les personnes en fauteuil, en connaître les dimensions ou caractéristiques.

Pour des raisons de sécurité, les passagers atteints d'un handicap mental sévère ne peuvent pas voyager en avion, sans accompagnateur, sur les vols long-courriers. Pour les trajets plus courts, ils pourront être admis à voyager seuls, sur certaines compagnies et sous réserve d'un accord médical préalable.

Transports maritimes

Se renseigner au moment de la réservation et précisez vos besoins. ■

